



AUGMENTATION DES SALAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE TOUT DE SUITE ET POUR TOUT LE MONDE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

10% POUR TOUTES ET TOUS ? **NON**

Avec la question des retraites, celle des salaires est d'autant plus prégnante pour tou-tes les salarié-es qu'ils-elles font face aujourd'hui à une flambée inflationniste historique (jusqu'à +16% pour les produits alimentaires). C'est dans ce contexte qu'Emmanuel Macron et le ministère viennent enfin de présenter leur plan de « revalorisation » pour les personnels de l'Éducation nationale qui connaissent un décrochage salarial depuis plus de 20 ans... Et comme prévu, tout est inacceptable pour la CGT Éduc'action.

PAS POUR TOUS LES PERSONNELS... **X**

Les personnels administratifs, de laboratoire, sociaux et de santé, AESH et AEd sont exclus des annonces alors que de plus en plus voient leur rémunération stagner au niveau du smic ou s'en approcher du fait de l'inflation. **C'est un mépris intolérable pour ces personnels.**

DES PERSONNELS GAGNANTS? **X**

Les enseignant-es, CPE et Psy-En avaient déjà tiré un trait sur la promesse Macron d'une augmentation de 10% en janvier 2023. Ce sera pour septembre... et ces **10% ne seront qu'une moyenne** par rapport à leur salaire de 2020... Par rapport à l'actuel, ce ne serait qu'environ 100 à 230 € de plus, très loin de compenser l'inflation ni les 15 à 25% de perte de pouvoir d'achat des dernières années.

Et **pas question d'une augmentation indiciaire** mais le doublement des indemnités de suivi (ISOE-ISAE-ISP...) et l'augmentation de la prime d'attractivité... **Supercherie!**

Les néo titulaires démarreront leur carrière à 2000€ net. Ce serait très bien si, du fait d'une enveloppe budgétaire fermée, leur progression de carrière n'était pas écrasée. Le ministère prend-il les étudiant-es pour des imbéciles en imaginant qu'en choisissant un métier, elles et ils ne regardent que le salaire d'entrée et pas sur toute la carrière ?



**REVALORISATION
SOCLE
FRAGILE...
ET
TRÈS INSUFFISANTE**

TROMPERIE...

En répondant par l'augmentation du taux de passage à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle, le ministère confond **avancement de carrière** et **augmentation globale des salaires**. Mesquinerie...



Pas d'augmentation générale.



Une moyenne de 10% dont une partie est déjà versée depuis 2 ans sous forme d'une prime.



Poursuite d'une politique salariale à coup de primes pouvant disparaître à tout moment, non corrélées à la valeur du point d'indice, rapidement rattrapées par l'inflation et non comptabilisées pour la retraite.

EN RÉSUMÉ...

EXIGEONS

POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- Augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net ;
- SMIC à 2000 € brut ;
- Dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures ;
- Indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Revalorisation conséquente et immédiate des pensions.

LE « PACTE » ? LE RETOUR DU TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS



Le Pacte, c'est un engagement contractuel annuel renouvelable avec lettre de mission entre l'administration et les volontaires. C'est 1 à 3 missions « complémentaires » et cumulables (les *briques* Ndiaye) chacune rémunérée 1250 € brut par an... En fonction des *briques*, il y aura obligatoirement du remplacement interne de courte durée, Devoirs faits, soutien en 6^{ème} par des PE, stages de réussite... pour 18h à 42h par an. Pourront s'ajouter des missions de coordination et de suivi des élèves (projets innovants, inclusion, découverte professionnelle). C'est une belle usine à gaz (comment remplacer une classe de lycée aux multiples groupes de spé ?) qui s'annonce. C'est surtout **le travailler plus pour perdre moins !**

AUGMENTER LES SALAIRES

C'EST AUGMENTER LES COTISATIONS ET PRÉSERVER LE SYSTÈME DE RETRAITES



Toutes ces propositions sont inacceptables car elles reposent sur l'idée que les personnels ne travaillent pas assez alors que les données du ministère montrent que :

- les enseignant-es travaillent déjà beaucoup : plus de la moitié travaillent plus de 43h/semaine et plus de 30 jours pendant les vacances.
- les conditions de travail et les rapports hiérarchiques sont très dégradés et amènent à l'épuisement professionnel.
- les enseignant-es sont parmi les moins payé-es de l'OCDE avec des salaires inférieurs à la moyenne des fonctionnaires de l'État de catégorie A.
- la rémunération indemnitaire crée des inégalités femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré.

La CGT Educ'Action refuse le travailler plus pour gagner plus, l'idée de contreparties, la nouvelle dégradation des conditions de travail ou le renforcement de la concurrence entre personnels.

C'EST PAR LA MOBILISATION VICTORIEUSE, CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES ET POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES GÉNÉRALES ET SANS CONDITION, QUE NOUS OBTIENDRONS SATISFACTION.

POURQUOI IL Y A URGENCE À AUGMENTER LES SALAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE



POUR FAIRE FACE AU DÉCROCHAGE SALARIAL...

En 20 ans, le salaire des catégories C est tombé au niveau du SMIC jusqu'au 7^{ème} échelon du 1^{er} grade, comme celui des catégories B sur les 2 premiers échelons et le salaire d'entrée des catégories A a chuté de 11%. Et que dire des temps partiels imposés, des bas salaires et de la précarité statutaire des AESH et AEd...?

POUR METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ...

Cela passe par la création d'un véritable statut catégorie B de la Fonction publique pour les AESH et les AEd avec des grilles indiciaires afférentes. En attendant, il faut réviser la grille salariale des AESH pour relever l'indice initial et respecter l'écart de 10 points d'indice entre échelons et l'appliquer aux AEd. Il faut aussi titulariser sans condition de concours ni de nationalité les contractue-les et mettre fin aux temps incomplets imposés.

POUR RENDRE LES MÉTIERS ATTRACTIFS...

Face aux difficultés de recrutement et aux manques de personnels, il faut impérativement augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et redonner du sens à nos métiers.



REVENDIQUONS

DE NOUVELLES GRILLES SALARIALES, BASÉES SUR UN SMIC À 2000€ BRUT, À AVANCEMENT UNIQUE ET SUR UN SEUL GRADE, PERMETTANT À MINIMA LE DOUBLEMENT DE SALAIRE SUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE POUR UNE RETRAITE À 60 ANS ET 37,5 ANNUITÉS.

CGT Educ'Action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation